

PRESENTS : Bart Janssen, Jonas Bevers, Joke Grielens, Johan Mahieu, Nicky Oelbrandt Hans Heylen, Wim Van den Houte, Luc Van Lierop, Jeroen Decock, Frederick Audenaert et Hans Verstrecken

La séance s'ouvre à 10.30 heures sur une brève introduction.

1. Le premier point de l'ordre du jour donne la parole à Mme Zyncke Lipkens, de MMC Lier.

Elle présente le projet colibacille en vertu duquel les entreprises disposant d'un système de traite automatisé (STA) font analyser quelles sont les sources du colibacille présent dans leur système de traite. Le projet EIP catégorise les entreprises STA en fonction des types (marques) et des résultats de qualité, suivies et accompagnées par des experts de MCC, de l'ILVO (Unité Technologie & Alimentation) et des techniciens en machines de traite (Fedagrim). Mme Lipkens partage les résultats provisoires avec les membres.

La présentation est jointe au présent rapport.

2. Etable d'essai PVL Bocholt

Sander Palmans, coordinateur du Centre d'Essai et de Formation pour l'Agriculture (*Proef- en Vormingscentrum voor de Landbouw*), expose le projet de développer une nouvelle étable en Belgique qui permettrait de tester et de mesurer de nouvelles techniques d'étable. Il s'agirait d'un système modulaire permettant de tester plusieurs nouvelles techniques AEA. Il y aurait alors moyen de travailler avec des planchers provisoires dans un environnement contrôlé.

Les membres font remarquer que puisqu'il n'y a pas de protocoles de mesure, il serait difficile de mener à bien un tel projet avec les connaissances actuelles. Ils trouvent cependant le projet intéressant et nous resterons en contact pour tenir au courant les membres de Fedagrim.

3. Statistiques et impressions du marché

Nous passons en revue les statistiques de vente et le dossier économique. Nous examinons ensemble si ces données correspondent aux impressions des membres.

Les statistiques de vente se trouvent dans la présentation mise à disposition avec le rapport.

Nous approfondissons les différents types de statistiques. Pour la construction d'étables, nous ne collectons pas de statistiques pour l'instant. Pour le matériel de traite, nous constatons que l'échelle des membres se trouve au niveau du BENELUX. Nous pourrions collecter les données du BENELUX avec la fédération néerlandaise.

Il est décidé d'actualiser les catégories. A cette fin, nous arrêtons une réunion distincte le 19 avril.

Après la mise à jour des catégories, nous examinerons si les Pays-Bas souhaitent également utiliser nos catégories pour qu'il soit possible de réaliser un aperçu BENELUX.

4. Actualités

4.1. MAP 6 à MAP 7

Le nouveau plan d'action fertilisation MAP devrait débuter le 1^{er} janvier 2024. Il accorde une plus grande place à la fertilisation de précision et une fertilisation adéquate des cultures. Un organe de suivi avec des organisations agricoles sera de nouveau

chargé du suivi des progrès de cette politique. Les zones tampons des produits phytos, les zones libres de cultures et la fertilisation passent à trois mètres pour les cultures non sensibles aux nitrates et les territoires de types 0 et 1. Dans les territoires de type 2 et 3 et dans les réserves naturelles, les zones tampons passent à cinq mètres.

Les associations de protection de la nature et les associations agricoles sont péniblement arrivées à un accord clair. Le défi consistera désormais à mettre en œuvre cette politique pour qu'elle puisse prendre effet au 1^{er} janvier 2024.

4.2. Nouvel accord politique azote

Le gouvernement flamand est sorti de l'impasse à propos de l'accord sur l'azote.

L'accord actuel reste en vigueur mais des assouplissements seront possibles à partir de 2025.

Les entreprises dont le score d'impact se situe entre 0,025 % et moins de 1 % pourront obtenir un permis à partir de 2025 à condition de disposer d'une « évaluation adéquate » favorable.

Il y aura un nouveau Rapport des Effets sur l'Environnement concernant la compensation réciproque des positions.

Il y aura une nouvelle liste des 'chargeurs de pointe' (*'piekbelasters'*) censée refléter la situation actuelle.

Les chargeurs de pointe supplémentaires devront réduire leur impact en-dessous de 50 % ou cesser leur activité.

Les chargeurs de pointe connus demeureront contraints de cesser leur activité en 2030.

Analyse générale : cet accord politique change peu et repousse les points problématiques les plus importants de la coalition flamande à la prochaine législature.

Rapporteur : Hans Verstreken

